

brandlift



Principaux dossiers professionnels traités

Thématiques



Convention collective de travail (CCT) pour les concierges

Dénoncée par les syndicats SIT et UNIA au 31 décembre 2019 et après deux ans de négociations, un accord a entin été trouvé avec les syndicats pour une mise à jour de la Convention collective de travail (CCT) pour les concierges, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2022

Le changement le plus significatif réside dans la suppression des différents niveaux de salaires minimaux selon le pourcentage du temps de travail. Désormais, le calcul des salaires minimaux se fait de manière plus simple, soit au prorata du temps de travail, sur la base du salaire minimal pour un 100% indique dans la CCT.

La nouvelle CCT-Concierges 2022 sapplique aux nouveaux contrats de travail des concierges des régles membres de l'USPI Genève, mais également aux contrats en cours déjà soumis à l'ancienne CCT

L'USPI Genève se félicite de l'aboutissement de la nouvelle CCT-Conclerges, l'association se positionnant en tant que véritable partenaire social, tout en promouvant la profession de concierge

rencontré le directeur velles normes, puisse se faire. de l'ORF pour exprimer Accès électronique son incompréhension au registre foncier quant à l'interprétation Suite à la modification de l'ordu règlement

Modification du

d'application de la loi

sur l'énergie (REn)

L'office cantonal de l'énergie

(OCEN) a mis en consultation la

projet de réglement modifiant le

règlement d'application de la loi

sur l'énergie (REn), les princi-

paux objectifs étant de diminuer

drastiquement les seuils d'indice

admissibles et au-delà desquels

des mesures doivent être prises.

ainsi que le remplacement des

chaleur, alimentées en combus-

installations productrices de

tibles fossiles (gaz ou mazout)

par des énergies renouvelables

L'USPI Genève a dès lors rejoint

un groupe de travail interpro-

fessionnel afin de faire valoir le

point de vue des professionnels

quant à la faisabilité de la mise

en œuvre du projet de réglement.

de dépense de chaleur (IDC)

règlement

L'USPI Genève a conditionné son soutien à ce que des solutions de financement pour les propriétaires soient simultanément adoptées, ainsi que la garantie d'une faisabilité technique. Tant que ces deux éléments fondamentaux font défaut, l'USPI Genève ne peut soutenir le nouveau règlement, ce qu'elle a fait savoir dans près de 5 par l'art. 14 al. 1 let. e RRF. prises de positions consécutives En effet, en termes de sécurité juridique, les professionnels ont besoin de plus de prévisibilité sur des délais réalistes pour la pla-

nification et la réalisation de ces assainissements, permettant d'atteindre les nouveaux seuils IDC. D'autre part, la LDTR représente un frein sans équivalent en Suisse pour la transition énergétique

De plus, la question de l'impact comportemental des usagers dans l'utilisation des installations nous pensons ici notamment à la surchauffe des logements et bureaux, le fait de laisser les fenètres ouvertes pendant la période de chauffe et surtout la consommation d'eau chaude. non contrôlable qui peut fortement influencer la consommation d'énergie d'un bâtiment - n'a pas été traitée et constitue un point très important de l'efficience énergétique des bâtiments

A l'heure de la rédaction du présent rapport d'activité, le nouveau règlement n'a pas encore été adopté et l'USPI Genève attend toujours des réponses à ses interrogations légitimes pour L'USPI Genève a que l'assainissement des bâ-

donnance fédérale sur le registre foncier (ORF) et du règlement cantonal sur le registre foncier (RRF) intervenue le 27 août 2020, l'accès électronique au registre foncier a été supprimé pour les administrateurs de PPE à Genève.

Selon l'interprétation du règlement cantonal susmentionné, seule la gérance immobilière « locative » est visée

L'USPI Genève a rencontre le directeur de l'ORF pour exprimer son incompréhension quant à l'interprétation du règlement,

ainsi que de l'ordonnance fédérate, considerant qu'il n'y avait aucune logique à ce que la gérance immobilière « locative » soit acceptée et non l'administration de PPE qui entre dans l'activité de gérance traditionnelle, ce d'autant plus que les PPE peuvent également être mises en location.

L'association a interpellé l'office fédéral du logement qui a pu rappeler que l'art. 28 DRF, modifié le 20 septembre 2019, prévoit que les Cantons peuvent prévoir de rendre accessibles en ligne certaines données du registre foncier, à certaines personnes et autorités D'une part, les Cantons ne sont pas obligés de fournir un tel service et ne sont donc pas tenus de s'équiper en conséquence. D'autre part, ils peuvent décider, s'ils sont équipés, de fournir ce service à certaines personnes ou autorités, et de le refuser à d'autres. Il appartient au droit cantonal d'établir une liste des personnes et autorités auxquelles le Canton est disposé à accorder ce droit, ainsi que les conditions à remplir et les modalités de la consultation.

Si le rapport explicatif de l'art. 28, al. 1, let. e. ORF se réfère bien à des auxiliaires, le texte légal n'en limite pas moins le cercle aux seules gérances immobilières. Le cercle des utilisateurs potentiels a été délibérément circonscrit afin de permettre un meilleur contrôle de l'utilisation des données obtenues et il se limite aux gérances immobilières, agissant en tant qu'auxiliaires des propriétaires ou ayants droit, et non à d'autres professionnels de l'immobilier. La notion d'administrateur de PPE ou de courtier en immeubles n'entre ainsi malheureusement pas dans ce cadre.

Rencontre avec une délégation

brandlift



Principaux dossiers professionnels traités

Convention collective de travail [CCT] L'USPI Genève a dès lors rejoint un groupe de travail

Dénoncée par les syndicats SIT et UNIA au 31 décembre 2019 et après deux ans de négociations, un L'USPI Genève a conditionné son soutien à ce que des mise à jour de la Convention collective de travail (CCT) simultanément adoptées, ainsi que la garantie d'une

Le changement le plus significatif réside dans la supselon le pourcentage du temps de travail. Désormais, En effet, en termes de sécurité juridique, les profesle calcul des saloires minimaux se fait de manière sionnels ont besoin de plus de prévisibilité sur des

La nouvelle CCT-Concierges 2022 s'applique aux sition énergétique nouveaux contrats de travail des concierges des régies membres de l'USPI Genève, mais également aux. De plus, la question de l'impact comportemental des

Modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn)

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a mis en consultation le projet de réglement modifiant le réglement d'application de la loi sur l'énergie (REn), les principaux objectifs étant de diminuer drastiquement les Accès électronique au registre foncier sibles et au-delà desquels des mesures doivent être Suite à la modification de l'ordonnance fédérale sur le sintes et au-deta desquets des méaures donners etre source de installations régistre foncier (ORF) et du réglement cantonal sur le

interprofessionnel afin de faire valoir le point de vue des professionnels quant à la faisabilité de la mise en œuvre du projet de réglement

pour les concierges, avec une entrée en vigueur au faisabilité technique. Tant que ces deux éléments fondamentaux font défaut, l'USPI Genève ne peut soutenir le nouveau réglement, ce qu'elle a fait savoir dans

plus simple, soit au prorota du temps de travail, sur délais réalistes pour la planification et la réalisation la base du salaire minimal pour un 100% indiqué dans de ces assainssements, permettant d'atteindre les nouveaux seuils IDC D'autre part, la LDTR représente un frein sans équivalent en Suisse pour la tran-

usagers dans l'utilisation des installations nous pen-L'USPI Genéve se félicite de l'aboutissement de la bureaux, le fait de laisser les fenêtres ouvertes pennant en tant que véritable partenaire social, tout en tion d'eau chaude, non contrôlable qui peut fortement influencer la consommation d'énergie d'un bâtiment n'a pas été traitée et constitue un point très important de l'efficience énergétique des bâtiments

A l'heure de la rédaction du présent rapport d'activité, le nouveau reglement n'a pas encore été adopté et l'USPI Genève attend toujours des réponses à ses interrogations légitimes pour que l'assainissement des bâtiments. en fonction des nouvelles normes, puisse se faire

productrices de chaleur, alimentées en combustibles registre foncier (RRF) intervenue le 27 août 2020, l'acfossiles (gaz ou mazout) par des énergies renouve-cès electronique au registre foncier a été supprimé pour les administrateurs de PPE à Genève



sonnes et autorités auxquelles le Canton est disposé souhaiterait la Ville de Genève à accorder ce droit, ainsi que les conditions à remplir et les modalités de la consultation

réfère bien à des auxiliaires, le texte légal n'en limite tique, le Conseil administratif a rappelé l'historique. pas moins le cercle aux seules gérances immobilières en disant que la décision émanait d'une motion du Le cercle des utilisateurs potentiels a été délibérément Grand Conseil. Il nous a cependant dit que le Conseil circonscrit afin de permettre un meilleur contrôle de administratif faisait de cette politique publique une

nir un tel service et ne légation du Conseil administratif de la Ville de Genève. L'USPI Genève a rensont donc pas tenus Madame Mane Dat per Unapputa, ricepte autre de s'équiper en conséconseit administratif chargée du département de la sont donc pas tenus Madame Marie Barbey-Chappuis, Vicepresidente du contré le directeur de quence. D'autre part, sécurité et des sports, ainsi que Monsieur Alfonso L'ORF pour exprimer Son incompréhension ce service à certaines ment. Durant la rencontre, l'association a pu aborder quant à l'interprétation tés, et de le refuser à cent refus de son assouplissement par le Conseil mudu règlement

du droit cantonal d'éta
un assouplissement du PUS, notamment si l'on veut blir une liste des per- pouvoir favoriser l'essor des pop-up stores, comme le

La question des coûts importants induits par le chan-Si le rapport explicatif de l'art. 28, al. 1, let. e, ORF se les régles a également été abordée. Sur cette théma-Eurilisation des données obtenues et il se limite aux priorité et qu'aucun dédommagement n'était prévu

13

brandlift

12

Thématiques

Principaux dossiers professionnels traités

Convention collective de travail (CCT) pour les concierges

Dénoncée par les syndicats SIT et UNIA au 31 décembre 2019 et après deux ans de negociations, un accord a enfin été trouvé avec les syndicats pour une mise à jour de la Convention collective de travail [CCT] pour les concierges, avec une entrée en vigueur au

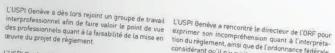
Le changement le plus significatif réside dans la suppression des différents niveaux de salaires minimaux selon le pourcentage du temps de travail. Désormais, le calcul des salaires minimaux se fait de manière plus simple, soit au prorata du temps de travail, sur la base du salaire minimal pour un 100% indique dans

La nouvelle CCT-Concierges 2022 s'applique aux nouveaux contrats de travail des concierges des régies membres de l'USPI Genève, mais également aux contrats en cours déjà soumis à l'ancienne CCT

L'USPI Genève se félicite de l'aboutissement de la nouvelle CCT-Concierges, l'association se positionnant en tant que véritable partenaire social, tout en promouvant la profession de concierge

Modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn)

L'office cantonal de l'énergie [OCEN] a mis en consultation le projet de règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn), les principaux objectifs étant de diminuer drastiquement les seuils d'indice de dépense de châleur IIOCI admissibles et au-delà desquels des mesures doivent être prises, ainsi que le remplacement des installations productrices de chaleur, alimentées en combustibles fossiles (gaz ou mazout) par des énergies renouve-



simultanément adoptées, ainsi que la garantie d'une peuvent également être mises en location. damentaux font défaut, l'USPI Genève ne peut soutenir le nouveau réglement, ce qu'elle a fait savoir dans près de 5 prises de positions consécutives

contré le directeur de sition énergétique. son incompréhension tal des usagers dans Si le rapport explicatif de l'art 28, al. 1, let e, ORF

A l'heure de la rédaction du présent rapport d'activité. le nouveau règlement n'a pas encore été adopté et l'USPI Genève attend toujours des réponses à ses interrogations légitimes pour que l'assainissement des du Conseil administratif bâtiments, en fonction des nouvelles normes, puisse

Accès électronique au registre foncier

Suite à la modification de l'ordonnance fédérale sur le registre foncier (ORF) et du réglement cantonal sur le registre foncier IRRFI intervenue le 27 août 2020, l'ac-

des professionnels quant à la faisabilité de la mise en tion du règlement, ainsi que de l'ordonnance fédérale, considérant qu'il n'y avait aucune logique à ce que la L'USPI Genève a conditionné son soutien à ce que des l'administration de PPE qui entre dans l'activité de gérance immobilière « locative » soit acceptée et non gérance traditionnette, ce d'autant plus que les PPE

L'association a interpellé l'office fédéral du logement qui a pu rappeter que l'art. 28 DRF, modifié le 20 septembre 2019, prévoit que les Cantons peuvent prévoir En effet, en termes de sécurité juridique, les profes-registre foncier, à certaines personnes et autorités de rendre accessibles en ligne certaines données du sionnets ont besoin de plus de prévisibilité sur des D'une part, les Cantons ne sont pas obligés de fournir délais réalistes pour la planification et la réalisation un tel service et ne sont donc pas tenus de s'équiper de ces assainissements, permettant d'atteindre les en conséquence. D'autre part, ils peuvent décider, nouveaux seuits IDC. D'autre part, la LOTR représents s'ils sont équipés, de fournir ce service à certaines L'USPI Genève a ren- en Suisse pour la fran- il appartient au droit cantonel d'établir une liste des personnes et autorités auxquetles le Canton est dis-L'ORF pour exprimer

De plus, la question de remplir et les modalités de la consultation. posé à accorder ce droit, ainsi que les conditions à

quant à l'interprétation des installations nous pensons de l'interprétation de installations nous pensons de l'interprétation de installations nous pensons de l'interprétation de l'inter du règlement sci notamment à la surmobilières. Le cercle des utilisateurs potentiels a été et bureaux, le fait de laisser les fenêtres ouvertes leur contrôle de l'utilisation des données obtenues et pendant la période de chauffe et surtout la consomil se limite aux gérances immobilières, agissant en mation d'eau chaude, non contrôlable qui peut fortement influencer la consommation d'energie d'un bâ- et non à d'autres professionnels de l'immobilier. La timent - n'a pas été traitée et constitue un point très notion d'administrateur de PPE ou de courtier en immeubles n'entre ainsi malheureusement pas dans ce

Rencontre avec une délégation de la Ville de Genève

En décembre 2021, l'USPI Genève a rencontré une délégation du Conseil administratif de la Ville de Genève, Madame Marie Barbey-Chappuis, Viceprésidente du Conseil administratif chargée du département de la sécurité et des sports, ainsi que Monsieur Alfonso cès électronique au registre fencier a été supprime ment des finances, de l'environnement et du logement Durant la rencontre, l'association a pu aborder Selon l'interprétation du réglement cantonal susmen-cent refus de son assouplissement par le Conseil mutionné, seule la gérance immobilière « locative » est nicipal. Nous avons reitère notre positionnement pour un assouplissement du PUS, notamment si l'on veut pouvoir favoriser l'essor des pop-up stores, comme le

Thématiques

18



Principaux dossiers professionnels traités

Convention collective de travail (CCT) Modification du règlement pour les concierges

Dénoncée par les syndicats SIT et UNIA au 31 décembre 2019 et après deux ans de négociations, un accord a enfin été trouvé avec les syndicats pour une mise à jour de la Convention collective de travail (CCT) pour les concierges, avec une entrée en vigueur au

Le changement le plus significatif réside dans la suppression des différents niveaux de salaires minimaux selon le pourcentage du temps de travail. Désormais. le calcul des salaires minimaux se fait de manière plus simple, soit au prorata du temps de travail, sur la base du salaire minimal pour un 100% indiqué dans le CCT.

La nouvelle CCT-Concierges 2022 s'applique aux nouveaux contrats de travail des concierges des régies membres de l'USPI Genève, mais également aux contrats en cours déjà soumis à l'ancienne CCT

L'USPI Genève se félicite de l'aboutissement de la nouvelle CCT-Concierges, l'association se positionnant en tant que véritable partenaire social, tout en promouvant la profession de concierge,

d'application de la loi sur l'énergie (REn)

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a mis en consuttation le projet de réglement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn), les principaux objectifs étant de diminuer drastiquement les seuils d'indice de dépense de chaleur (IDC) admissibles et au-delà desquels des mesures doivent être prises, ainsi que le remplacement des installations productrices de chaleur, alimentées en combustibles fossiles (gaz ou mazout) par des energies renouve-

L'USPI Genève a dès lors rejoint un groupe de travail interprofessionnel afin de faire valoir le point de vue des professionnels quant à la faisabilité de la mise en œuvre du projet de reglement.

L'USPI Genève a conditionné son soutien à ce que des solutions de financement pour les propriétaires soient simultanément adoptées, ainsi que la garantie d'une faisabilité technique. Tant que ces deux éléments fondamentaux font défaut, l'USPI Genève ne peut soutenir le nouveau réglement, ce qu'elle a fait savoir dans près de 5 prises de positions consécutives.

En effet, en termes de sécurité juridique, les profes-L'association a interpellé l'office fédéral du logement sionnels ont besoin de plus de prévisibilité sur des qui a pu rappeler que l'art. 28 ORF, modifié le 20 sepdélais realistes pour la planification et la réalisation tembre 2019, prévoit que les Cantons peuvent prévoir

dant la période de chauffe et surtout la consommation d'eau chaude, non contrôlable qui peut fortement influencer la consommation d'énergie d'un bâtiment n'a pas été traitée et constitue un point très impor-Si le rapport explicatif de l'art. 28, al. 1, let. e, ORF

Suite à la modification de l'ordonnance fédérale sur le registre foncier (ORF) et du règlement cantonal sur le registre foncier (RRF) intervenue le 27 août 2020, l'accès electronique au registre foncier a été supprimé pour les administrateurs de PPE à Genève.

Selon l'interprétation du règlement cantonal susmentionné, seule la gérance immobilière « locative » est visée par l'art. 14 al. 1 let. e RRF.

peuvent également être mises en location.

L'USPI Genève a rencontré le directeur de l'ORF pour exprimer son incompréhension quant à l'interprétation du règlement

de ces assainissements, permettant d'atteindre les de rendre accessibles en ligne certaines données du nouveaux seuils IDC. D'autre part, la LDTR repréregistre foncier, à certaines personnes et autorités sente un frein sans équivalent en Suisse pour la tran
D'une part, les Cantons ne sont pas obligés de fournir un tel service et ne sont donc pas tenus de s'équiper De plus, la question de l'impact comportemental des s'ils sont équipés, de fournir ce service à certaines sons ici notamment à la surchautte des logements et il appartient au droit cantonal d'établir une liste des personnes et autorités auxquelles le Canton est disposé à accorder ce droit, ainsi que les conditions à remplir et les modalités de la consultation.

se réfère bien à des auxiliaires, le texte légal n'en A l'heure de la rédaction du présent rapport d'activité, mobilières. Le cercle des utilisateurs potentiels a été te nouveau règlement n'a pas encore été adopté et délibérément circonscrit afin de permettre un meil-(USP) Genève attend toujours des réponses à ses interrogations légitimes pour que l'assainissement des il se limite aux gérances immobilières, agissant en bătiments, en fonction des nouvelles normes, puisse tant qu'auxiliaires des propriétaires ou ayants droit. et non à d'autres professionnels de l'immobilier. La Accès électronique au registre foncier meubles n'entre ainsi malheureusement pas dans ce

Rencontre avec une délégation du Conseil administratif de la Ville de Genève

En décembre 2021, l'USPI Genève à rencontré une délégation du Conseil administratif de la Ville de Genève. Madame Marie Barbey-Chappuis, Viceprésidente du L'USPI Genève a rencontré le directeur de l'ORF pour sécurité et des sports, ainsi que Monsieur Alfonso exprimer son incomprehension quant à l'interprétaGomez, Conseiller administratif chargé du départeconsidérant qu'il n'y avait aucune logique à ce que la ment. Durant la rencontre, l'association a pu aborder gérance immobilière « locative » soit acceptée et non la question du Plan d'utilisation du soit (PUS) et du rél'administration de PPE qui entre dans l'activité de cent refus de son assouplissement par le Conseil municipal. Nous avons reitere notre positionnement pour un assouplissement du PUS, notamment si l'on veut pouvoir favoriser l'essor des pop-up stores, comme la souhaiterait la Ville de Genève.

> La question des coûts importants induits par le changement des noms de rues pour les propriétaires et les régles a également été abordée. Sur cette thématique, le Conseil administratif a rappelé l'historique, en disant que la décision émanait d'une motion du Grand Conseil. Il nous a cependant dit que le Conseil administratif faisait de cette politique publique une

19

09

brandlift

99 Interview

08

Pourquoi avez-vous décidé de lancer cette campagne ? Avec cette operation de communication, il s'agit

avant tout d'attirer l'attention des jeunes sur une formation polyvalente et porteuse d'avenir, dont ils n'ont peut-être pas conscience. L'idée est simple: montrer que l'immobilier est aussi une option de carrière. L'objectif premier de la campagne est de promouvoir l'apprentissage d'employé de commerce en immobilier. C'est actuellement la voie la plus empruntée par les jeunes. Mais si notre pays a l'avantage de proposer une offre d'apprentissages très vaste, ceta signifie aussi qu'il est très facile de se perdre et d'être submergé par la quantité d'infor-

Sous quelle forme se décline-t-elle ?

Des jeunes qui partent à des jeunes, voità le concept Nous avons donc damandé aux actuels et anciens apprenties et apprentis de nos régies membres de témoigner de leur expérience. Nous voulions qu'ils s'expriment librement sur leur ressenti et leur quotidien. Nous avons été surpris et ravis du nombre l'apprentissage d'employé de compromouvoir la formation. Avec des interviews face caméra sur le

Des jeunes qui parlent modèle Konbini à des jeunes, voilà le participants concept. Notre rôle est un ensemble ont répondu à de nous investir de questions traitant, entre dans l'éducation de la autres, de leur découverte du future génération. CFC, des dif-férents postes

leur apprentissage, des exigences attendues ou occupés durant encore de leur premier jour en règie

Selon vous, quelle est la place de l'apprentissage aujourd'hui dans la société et sur le marché du travail ?

Il offre une alternative nécessaire aux jeunes et une Propos recueillis par EV. Interview parue

de plus en plus concurrentiel. En combinant une instruction théorique et pratique, on donne à chacun la possibilité d'apprendre aux côtés de professionnels qualifies qui sauront prienter et enseigner les rouages du métier à l'étudiant qui pourra les appliquer directement, durant toute sa formation. C'est la meilleure des écoles! Qu'il s'agisse d'un premier essai ou d'une reconversion professionnelle, le CFC offre un bagage solide pour celui ou celle qui s'y engage. Une maxime qui se vérifie notamment pour l'apprentissage d'employé de commerce en immobitier qui permet une polyvalence considérable quand on sait que l'apprenti se formera à une dizaine de

Il ou elle pourra ensuite s'orienter dans diverses spécialisations selon ses affinités, que ce soit la gérance technique d'un bâtiment pour accompagner la transition énergétique, le courtage, la promotion, l'administration de PPE, la comptabilité, les ressources humaines; là encora, la liste est

Quel est le rôle de l'USPI Genève dans merce, et dans la formation en général ?

Depuis toujours, l'USPI Genève s'investit pour la formation, qu'elle soit à destination des jeunes ou des professionnels déjà en exercice. C'est une mission qui nous tient à cœur. Nous en avons même fait un label d'exigence depuis 2011 le label formation. En association avec l'APGCI, fondatrice de l'Institut d'études immobilières (IEI), dont la mission est de former les acteurs du secteur, nous encourageons fortement nos membres à s'engager auprès des

En tant qu'acteurs économiques locaux, notre rôle est de nous investir dans l'éducation de la future génération. Mais également dans celle de nos équipes. L'immobilier évolue rapidement, et ce, dans tous les domaines ljuridique, technique, politique, etc.). Afin de fournir les meilleures prestations possibles aux clients et garder le statut d'expert, la formation continue est un indispensable de tout bon professionnel de l'immobilier.

dans Tout Ciromobilier le 24 84 2022

Les régies s'attaquent à TikTok et Instagram pour promouvoir l'apprentissage

L'USPI Genève, conjointement avec l'APGCI, organe formateur dans l'immobilier, vient de lancer une campagne vidéo pour promouvoir le CFC d'employé de commerce en immobilier. Interview.

Depuis le 19 janvier, une série de vidéos à destination des 14-22 ans sont visibles sur les réseaux TikTok, Instagram et YouTube. En parallèle, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier de Genève (USPI Genève), de concert avec l'Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles de Genève (APGCI), a réalisé des diaporamas qui seront également diffusés sur ces plateformes, rappelant les avantages de l'apprentissage d'employé de commerce en immobilier. Interview de Thierry Naz. président de l'USPI Genève.



brandlift



Principaux dossiers professionnels traités

Convention collective de travail (CCT) Modification du règlement pour les concierges

Thématiques

Dénoncée par les syndicats SIT et UNIA au 31 dé. Sur l'énergie (REn) cembre 2019 et après deux ans de négociations, un accord a enfin été trouvé avec les syndicats pour une mise à jour de la Convention collective de travail (CCT)

tation le projet de réglement modifiant le réglement pour les concierges, avec une entrée en vigueur au

Le changement le plus significatif réside dans la supselon le pourcentage du temps de travail Désormais. le calcul des salaires minimaux se fait de manière plus simple, solt au prorata du temps de travail, sur la base du salaire minimal pour un 100% indiqué dans le CCT.

La nouvelle CCT-Concierges 2022 s'applique aux nouveaux contrats de travail des concierges des régies membres de l'USPI Genève, mais également aux contrats en cours déjà soumis à l'ancienne CCT

L'USPI Genève se félicite de l'aboutissement de la nouvelle CCT-Concierges, l'association se positionnant en tant que véritable partenaire social, tout en promouvant la profession de concierge.

d'application de la loi

d'application de la loi sur l'énergie (REn), les principaux objectifs étant de diminuer drastiquement les seuils d'indice de dépense de chaleur (IDC) admispression des différents niveaux de salaires minimaux

prises, ainsi que la remplacement des installations productrices de chaleur, alimentées en combustibles fossiles (gaz ou mazout) par des énergies renouve-

L'USPI Genève a dès lors rejoint un groupe de travail interprofessionnel afin de faire valoir le point de vue des professionnels quant à la faisabilité de la mise en

L'USPI Genéve a conditionné son soutien à ce que des solutions de financement pour les propriétaires soient simultanément adoptées, ainsi que la garantie d'une faisabilité technique. Tant que ces deux éléments fondamentaux font défaut, l'USPI Genève ne peut soutenir le nouveau reglement, ce qu'elle a fait savoir dans près de 5 prises de positions consécutives.



11

brandlift

Les Comissions

Chiffres clés

10

1'650

collaborateurs

300'000 objets en gérance

3'000 concierges

2.5 millions m²

de surfaces commerciales gérées

La commission des statistiques immobilières entretient des liens avec les représentants de l'office cantonal de la statistique (OCS-TAT) qu'elle rencontre en principe trimestriellement. Elle examine à cette occasion les différentes statistiques concernant l'immobilière et pripose de modifier et de complèter l'offre en matière de statistiques immobilières en fonction des besoins de professionnels de l'immobilier ansi que des propriétaires.

La Commission des statistiques immobilières est composée de

Commission des statistiques immobilières

Mme Béatrice GRANGE, Présidente Mme Carolina DUNST Mme Emmanuelle GAIDE M. Bertrand MAAG M. Grégoire ZANETTA membres dont:

28 actifs dans la gérance et le courtage

09 actifs dans le courtage uniquement



3.5 milliards

d'état locatif géré



450 millions

CHF

1.2 milliards
de transactions







